

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°44/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 09/10/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a bénéficié du contrat de solidarité départementale pour la construction de l'aire multi sports.

Il informe les membres du conseil municipal qu'il convient de voter un avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale signé le 17 Septembre 2024 par la CCJLVD et ses communes membres.

Lors de la session du 28 Mars 2025 l'Assemblée Départementale a validé les avenants aux CDST pour la période 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'avenant au contrat de solidarité départementale signé le 17 septembre 2024 par la CCJLVD et ses communes membres ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 23 octobre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire
Raymond GROS

